vinetur

Le TTB durcit les règles d’étiquetage du mead

L’agence estime qu’une bière mélangée à du mead ne peut pas être vendue sous l’appellation mead si elle ne répond pas aux définitions fédérales

mercredi 3 juin 2026

L’Alcohol and Tobacco Tax and Trade Bureau a mis à jour ses recommandations en matière d’étiquetage des boissons alcoolisées afin de préciser que les producteurs ne peuvent pas mélanger du vin de miel, ou mead, avec de la bière puis étiqueter le produit fini comme du mead, une clarification qui modifie la manière dont certaines boissons aromatisées et hybrides peuvent être commercialisées aux États-Unis.

L’agence a également indiqué qu’une boisson maltée ne peut pas être étiquetée « mead » simplement parce qu’elle contient du miel. Le mead est un vin élaboré à partir de miel, tandis que la bière et les boissons maltées relèvent d’autres catégories fédérales, et le TTB a précisé que l’étiquette doit refléter la véritable catégorie et la composition du produit. Cette mise à jour vise à prévenir les étiquettes trompeuses sur un marché où brasseurs et vignerons ont de plus en plus expérimenté des produits combinant des ingrédients ou empruntant des termes à d’autres catégories de boissons.

Le TTB a publié cette guidance révisée sur sa page de questions fréquentes consacrée aux boissons alcoolisées, où il traite des principaux problèmes d’étiquetage pour les brasseries, les caves, les importateurs et les distributeurs. L’agence a indiqué que ces règles visent à garantir que les consommateurs ne soient pas induits en erreur sur ce qu’ils achètent et que les producteurs utilisent les bonnes normes d’identité lorsqu’ils

nomment leurs produits.

La mise à jour comprend également un rappel concernant les mentions de volume pour certains vins vendus dans des contenants de 12 onces liquides. Pour les vins titrant 7 % ABV ou plus, conditionnés en bouteilles ou canettes de 12 fl oz, l'étiquette doit aussi indiquer l'équivalent métrique de 355 mL. Cette exigence fait partie des règles d'étiquetage du TTB pour les produits vendus dans des formats standards aux États-Unis et vise à aligner les étiquettes nationales sur les obligations fédérales de déclaration.

Cette précision intervient alors que les producteurs de boissons continuent de tester les frontières entre catégories, en particulier pour des produits utilisant du miel, des fruits ou des méthodes de fermentation associées à la fois à la bière et au vin. En vertu des règles fédérales, toutefois, le nom figurant sur l'étiquette doit correspondre à la classification juridique du produit, et non seulement à ses ingrédients ou à son concept marketing.

Le TTB a indiqué que les producteurs qui sollicitent l'approbation de leurs étiquettes devraient examiner la réglementation applicable avant de déposer leur demande, car une mauvaise désignation de catégorie peut retarder l'approbation ou entraîner un refus. L'agence supervise la conformité des étiquetages des boissons alcoolisées vendues dans le commerce interétatique et utilise sa page FAQ pour répondre aux questions récurrentes sur des termes tels que blend, bottle proof, les allégations sans gluten et l'usage du nom de marque sur les boissons maltées.

Pour les entreprises qui travaillent sur des produits de type mead ou des bières à base de miel, cette guidance implique un examen attentif des étiquettes avant leur mise sur le marché. Un produit contenant du miel ne relève pas automatiquement de la catégorie mead, et un assemblage de mead et de bière ne peut pas être présenté aux consommateurs sous ce seul nom s'il ne répond pas à la définition fédérale.